

SÉANCE
ORDINAIRE
20 AOÛT 2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024 À 19H00
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole de la mairesse

4.2 Correspondance

4.2.1 TECQ 2024-2028

4.2.2 Programme d'aide à la voirie locale

5. Période de questions des citoyens

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2024

6.2 Abrogation de la résolution numéro 2024-07-119 relativement à un mandat à la firme DEVEAU Dufour Mottet

6.3 Transaction de règlement : CNESST 513183806

7. Ressources humaines

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

8.2 État des comptes

8.3 Rapport financier détaillé au 31 juillet 2024

8.4 Transfert des droits de mutation

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

10. Travaux publics

10.1 Entretien de la façade de l'hôtel de ville

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

11.2 Résolution révisant et modifiant la décision du Conseil relativement à un revêtement extérieur dans la zone 5V, rendue dans sa résolution numéro 2024-06-105

12. Communication, développement et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, des développements et de la vie communautaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

13. Avis de motion et règlements

13.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 967-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

14. Affaires diverses

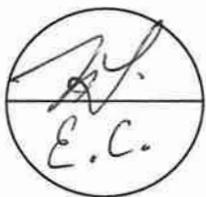
14.1 Entente relative à la collaboration du projet de science citoyenne

14.2 Abrogation de la résolution numéro 2019-09-254 relative à un projet de science citoyenne

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
20 AOÛT 2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **20 août 2024 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoît Millette et J sabelle Dicaire.

Le conseiller Dominique Primeau a motiv  son absence.

Formant quorum sous la pr sidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Madame Emanuelle Champagne, greffi re adjointe, est aussi pr sente.

Il y a 4 personnes qui assistent   la s ance.

1. Ouverture de la s ance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, d clare la s ance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil pr sents.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient  tre en conflit d'int r ts relativement aux mati res qui seront trait es   l'ordre du jour.

2024-08-139

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est propos  par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopt  tel que pr sent  conform ment   la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

Adopt e   la majorit .

3. Suivi(s) de la derni re s ance du Conseil

- Il n'y a pas de sujet   cette section.

4. Parole   la mairesse et correspondance

4.1 Parole   la mairesse

- Madame Nicole Laflamme, proc de   l'allocation du mot de la Mairesse
- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens

4.2 Correspondance

- 4.2.1 TECQ 2024-2028
- 4.2.2 Programme d'aide   la voirie locale

5. P riode de questions aux citoyens

Il y a eu question de :

- Le pickleball
- Les dos d' ne, chemin des Golfeurs
- D broussaillage, chemin des Critiques
- Le phare et les lampadaires



2024-08-140

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2024

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2024 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2024 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-141

6.2 Abrogation de la résolution numéro 2024-07-119 relativement à un mandat à la firme DEVEAU Dufour Mottet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a confié un mandat à la firme d'avocats DEVEAU Dufour Mottet dans un dossier impliquant une demande au Tribunal administratif du Travail ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier fut réglé dans l'intervalle, sans besoin d'assistance du cabinet DEVEAU Dufour Mottet.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2024-07-119 et d'aviser le cabinet DEVEAU Dufour Mottet que leurs services ne sont plus requis dans ce dossier.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-142

6.3 Transaction de règlement : CNESST 513183806

CONSIDÉRANT QU'une demande fut soumise au tribunal administratif/ CNESST impliquant la municipalité dans le dossier no : 513183806 ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de règlement fut soumise à la municipalité et que celle-ci est raisonnable et équitable dans les circonstances ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les règles de confidentialité en semblable matière, il n'y a pas lieu de donner d'information additionnelle dans le libellé de la présente résolution.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'ENTÉRINER la proposition de règlement relativement à la demande devant le Tribunal administratif du travail/ CNESST numéro : 513183806 ;

D'AUTORISER le directeur général agréé Mario B. Briggs à signer les documents utiles afin de conclure la transaction de règlement.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

7. Ressources humaines

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

8. Finances – trésorerie

2024-08-143

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juillet 2024.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1677 à 1713 d'une somme de 56,301.75\$ les dépôts direct numéro 622 à 638 d'une somme de 60,102.89\$ et les chèques numéro 8006 à 8084 d'une somme de 126,681.13\$ du mois de juillet 2024 totalisant une somme de 243,085.77\$;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 31 juillet 2024

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 31 juillet 2024.

2024-08-144

8.4 Transfert des droits de mutation

CONSIDÉRANT QUE le revenu des droits de mutation est supérieur à la prédiction budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un prêt-emprunt pour les bacs de compostage avec la Banque Royale du Canada – RBC ;

CONSIDÉRANT QUE ce prêt-emprunt vient en échéance en février 2025 d'une somme de 60 200\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accumulé un montant de 11 200\$ dans le compte bancaire numéro 0603700-ET6 relatif à prêt - l'emprunt des bacs de compostage.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario B. Briggs à transférer 50,000\$ du compte général numéro 0603700-EOP dans le compte bancaire numéro 0603700-ET6 ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier de payer le prêt – emprunt d'un montant de 60 200\$ à ladite échéance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de juillet 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs

10. Travaux publics

10.1 Entretien de la façade de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la façade de l'hôtel de ville nécessite des travaux d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la responsabilité et l'obligation d'entretenir ses effectifs incluant les bâtiments dont elle est propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission du fournisseur Construction Petite-Nation d'un montant de 13 225\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un manque de fonds dans le poste budgétaire numéro 02 19000 522 relatif à l'entretien de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE les droits de mutation sont supérieurs à la prédiction budgétaire.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

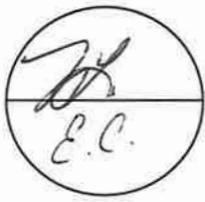
D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario B. Briggs à transférer un montant de 10 000\$ du poste budgétaire numéro 01 24200 000 des droits de mutation au poste budgétaire numéro 02 19000 522 relatif à l'entretien de l'hôtel de ville ;

DE mandater Construction Petite-Nation pour un montant de 13 225 \$ plus taxes pour compléter l'entretien de la façade de l'hôtel de ville.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à la majorité.

2024-08-145



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de juillet 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2024-08-146

11.2 Résolution révisant et modifiant la décision du Conseil relativement à un revêtement extérieur dans la zone 5V, rendue dans sa résolution numéro 2024-06-105

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a rendu une décision dans la résolution numéro 2024-06-105 retenant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne pas approuver la demande de revêtement extérieur soit de la pierre usinée Permacon, sur une partie d'une construction neuve dans la zone 5V, secteur du mont Wescott, se basant sur l'article 26 paragraphe 5 du règlement de zonage Z-17-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a demandé au Conseil de réviser sa décision et a soumis un argumentaire additionnel au soutien de ses prétentions ;

CONSIDÉRANT QUE le libellé de l'article 26 paragraphe 5 du règlement de zonage Z-017-01 peut être interprété dans le sens prétendu par le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le libellé dudit article 26 paragraphe 5, fut interprété dans ce sens par le Conseil antérieurement, en permettant l'usage de pierre usinée dans la zone 5V ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'est pas lié par la recommandation du CCU.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

Que le Conseil réviser sa décision contenue dans la résolution numéro 2024-06-105 ;

Que le Conseil modifie sa décision quant au revêtement extérieur sur une partie de la construction neuve au 443, chemin des Golfeurs, afin de permettre l'usage de pierre usinée Permacon ;

Que le Conseil procédera à la révision du règlement de zonage Z-17-01, article 26, paragraphe 5, afin d'en clarifier le libellé ;

Que le service d'urbanisme délivre le permis de construction en tenant compte de la présente décision du Conseil.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport des mois de juin et juillet 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Avis de motion et règlements

2024-08-147

13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 967-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 967-2024 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues est déposé et un avis de motion est donné par Jésabelle Dicaire à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

14. Affaires diverses

2024-08-148

14.1 Entente relative à la collaboration du projet de science citoyenne

CONSIDÉRANT QU'en 2019 l'entreprise Rio Tinto en partenariat avec le Planétarium de Montréal avait un projet d'observation de météorites ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet on avait demandé à la municipalité de Montebello l'autorisation d'installer une caméra sur l'édifice de l'usine d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désirait à l'époque participer à ce projet scientifique, il adopta une résolution à cet effet autorisant le maire et la directrice générale à signer un protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente ne fut jamais rédigé ni signé en 2019, quoique la caméra fut installée ;

CONSIDÉRANT QUE le présent Conseil considère que ce projet scientifique est toujours valable et que Rio Tinto et le Planétarium désirent toujours continuer l'observation des météorites à partir d'une caméra installée sur le toit de l'usine d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'encoure aucun frais sauf de permettre l'usage négligeable de son réseau internet auquel sera branchée la caméra.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse Nicole Laflamme et le directeur général agréé Mario B. Briggs à signer l'entente dont le projet est joint à la présente résolution comme si elle en faisait partie intégrale.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2024-08-149

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14.2 Abrogation de la résolution numéro 2019-09-254 relative à un projet de science citoyenne

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2024-08-148 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter l'entente.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2019-09-254 relative à un projet de science citoyenne.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions des citoyens

Il y a eu question de :

- L'arrêt de neige de l'église
- La marina
- L'aménagement paysager des terre-pleins aux entrées du village
- Le zonage
- La vidange des caravanes
- La barrière d'accès de la rampe du quai

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

- Relocalisation de la toile situé à l'ancien Boni-Soir

2024-08-150

17. Levée de la séance

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée à 20 h 06.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

18 septembre 2024

Nicole Laflamme
Mairesse

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe